

Compte d'écart Inter-Opérateurs



1. Pourquoi avoir mis en place un CIO

- Contexte contractuel
- Origine des écarts alimentant le CIO

2. Modalités de calcul et valorisation du CIO

3. Modalités d'échanges sur le CIO

1

Pourquoi avoir mis en place un CIO

- Contexte contractuel

Contexte contractuel

- Les règles d'allocations aux PITD définies dans le cadre du GTG 2007 prévoient des échanges d'informations entre les GRD et GRTgaz pour affecter aux Expéditeurs les quantités de gaz acheminées aux PITD
- Les quantités globales de gaz acheminées aux PITD sont déterminées par GRTgaz
Ces données permettent aux GRD de calculer journalièrement les quantités de gaz pour chaque CAD souscrit par un Fournisseur
- Ces quantités sont utilisées par les GRD et GRTgaz pour établir les factures mensuelles correspondant aux Contrats d'Acheminement Distribution et Transport
- Les factures d'acheminement Transport pour les prestations d'acheminement du mois M sont établies sur la base des allocations transmises par les GRD à GRTgaz au début du mois M+1



Pourquoi un CIO

- Les allocations utilisées pour la facturation ne sont plus revues par la suite même en cas de modification des données ayant servies à leur élaboration
- Il est créé un compte d'écart inter opérateurs destiné à régulariser les écarts entre les nouvelles valeurs des quantités livrées par le GRTgaz postérieurement à l'envoi des enlèvements à M+1 et les enlèvements définitifs du GRTgaz transmis à M+1

1

Pourquoi avoir mis en place un CIO

- Origine des écarts alimentant le CIO

Origine des écarts alimentant le CIO

● Les écarts peuvent être générés par :

- Des corrections sur les quantités d'énergie mesurées liées à des modifications sur les données de comptage et/ou à des modifications sur les valeurs de PCS
- Des erreurs de référentiel
- Des allocations définitives erronées

● Le CIO est élaboré et tenu à jour par GRTgaz

2 Modalités de calcul et valorisation du CIO

Modalités de calcul et valorisation du CIO

- Le CIO est établi pour chaque mois en additionnant algébriquement les écarts sur les PITD du GRD sur une même zone d'équilibrage
- La valorisation de l'écart mensuel de la zone d'équilibrage est déterminée en le multipliant par le prix de compensation (publié sur le site du GTG 2007, rubrique : Table des prix de compensation par PITD. www.gtg2007.com)
- La valorisation globale est obtenue en additionnant les valorisations des écarts mensuels sur la zone d'équilibrage sur toute la période considérée
- Lorsque la valorisation du CIO est positive, le GRD est redevable auprès de GRTgaz. A l'inverse lorsqu'elle est négative GRTgaz est redevable auprès du GRD

3 Modalités d'échanges sur le CIO

Modalités d'échanges sur le CIO

- Le CIO est établi en continu par GRTgaz au cours de l'année avec un bilan provisoire à fréquence trimestrielle
- Le résultat définitif du calcul du CIO pour l'année civile N est établi et arrêté par GRTgaz une fois par an entre le 1^{er} avril et le 30 avril de l'année civile N+1
- Le résultat définitif du CIO est fourni avec un justificatif sur l'origine des différents redressements